

Le CDG 22 engagé dans la lutte contre la crise sanitaire

Cette note s'adresse aux employeurs et agents publics bénéficiant d'une surveillance médicale préventive par le service médecine du CDG 22.

Contexte sanitaire et engagement du CDG 22

Depuis plus d'un an, nous connaissons une crise sanitaire inédite. Nos vies en sont fortement impactées, tant sur la sphère personnelle que professionnelle. Dans ce contexte, l'ensemble des organisations publiques n'ont eu de cesse de démontrer leurs capacités d'adaptation. Les modalités de travail ont évoluées et plus que jamais le mode « télétravail » est largement préconisé et mis en œuvre lorsque les missions des agents publics s'y prêtent.

Notre service de santé au travail s'inscrit dans une démarche de soutien aux politiques nationales et locales de lutte anti Covid 19 à destination des collectivités et de leurs agents. Depuis le début de cette crise, nos équipes (médecins, infirmiers en santé au travail, psychologue, etc.) sont mobilisées pour diffuser des messages de prévention adaptés au contexte sanitaire.

Pour parvenir à concilier les enjeux de santé publique et de santé au travail avec nos missions habituelles, nous généralisons la tenue des entretiens infirmiers à distance tant que le contexte sanitaire demeure celui que nous connaissons actuellement.

La télémedecine au service du suivi médical préventif des agents publics

Pour mieux appréhender nos nouvelles modalités d'intervention, voici quelques clés de compréhension :

- Pour rappel, dans les milieux professionnels, les directives nationales tendent à éviter les situations de brassages de populations et à généraliser le télétravail chaque fois que cela est possible :
 - o En mode « télétravail », l'organisation de déplacements pour se rendre à des entretiens infirmiers nous semble donc incohérente avec les directives nationales voire contre-productive puisqu'ils représentent des situations de brassage de populations dans nos cabinets médicaux.
- De plus, depuis le début de la crise sanitaire, nous avons suspendu la réalisation d'examens biométriques durant les entretiens infirmiers afin de limiter les risques de propagation du virus par le biais des outils dédiés : les entretiens à distance sont donc adaptés aux pratiques.
- Par ailleurs, nos équipes participent activement aux campagnes de dépistages et de vaccinations auprès des agents publics et nous souhaitons limiter les risques de retransmissions.
- Enfin, nos modalités de téléconsultations sont totalement sécurisées : les télé et/ou audio consultations sont réalisées via un outil dédié à la pratique médicale et paramédicale.

La poursuite des actions de prévention en milieux professionnels

Bien que le contexte sanitaire actuel représente un défi de santé publique majeur, nos équipes continuent de répondre aux enjeux de prévention et de santé au travail : c'est notre cœur de métier !

C'est en ce sens que nous poursuivons nos actions en milieux professionnels, sur sites, dès que cela est nécessaire (exemples : visites de sites, visites de postes, infos santé, etc.).

Vous remerciant de votre attention et de votre compréhension.